



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 mars 2018

Compte rendu de séance

L'an deux mille dix-huit

Le : vingt-sept mars

Le Conseil Municipal de la Commune de RILHAC-RANCON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Marie Laurencin,

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2018

Sous la Présidence de Madame CHADOIN Annick, Maire

PRESENTS : Annick CHADOIN, Didier TESCHER, Sylvie DEBIAIS, Mireille TESSIER, Jacques MIGOZZI, Brigitte TOURRET, Daniel LAPLAUD, Pierre MAYAUDON, Patrice JOFFRE, Joëlle PASCAL, Corinne FUSEAU, Sandra TOURNOIS, Fabrice COMES, Christophe PEYMIRAT, Véronique BAILLON, Martine VILLENEUVE, Ghislaine LAMOURIC, Brigitte SIMONNEAU, Nadine BURGAUD, Catherine ROLLET, Dimitri BARRUCHE, Pascal LAFARGE.

ABSENTS EXCUSES : Pascal PENNY, Denis MALABOU, Thierry BAUDRY.

PROCURATIONS : Nadia FOURGEUX-BOUCHAREYCHAS à Corinne FUSEAU, Spyros DELEMIS à Didier TESCHER

Secrétaire de séance : Pierre MAYAUDON

Ouverture de séance : 20h10

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 MARS 2018

M. MAYAUDON : Page 4, sur les dépenses, je pense qu'il y a une erreur sur les dépenses de fonctionnement. Il doit y avoir un 7 de trop.

M. MIGOZZI : J'ai transmis au DGS un certain nombre de coquilles qui ont dû être corrigées. Je m'aperçois qu'il y en a une que j'ai oublié. On me fait dire que : « Je ne veux pas une fois encore détourner le débat important qui nous attend ce soir sur l'orientation budgétaire 2018, par la perpétuation de vaines polémiques », et le mot vaine est mal écrit.

Adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

Affaires générales :

- 1- adoption d'une convention de fournitures de services de télécommunications – 3 lots

Finances :

- 2 -affectation de résultats 2017 – budget principal
- 3- affectation de résultats 2017 – budget annexe du service de l'eau
- 4- affectation de résultats 2017 – budget annexe service de production et de revente d'énergie
- 5- Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion
- 6- fixation des taux d'imposition locale 2018

- 7- vote du budget principal 2018
- 8- tarifs 2018 du service de l'eau
- 9- vote du budget annexe du service de l'eau 2018
- 10- vote du budget annexe du service de production et revente d'énergie 2018
- 11- subventions aux associations
- 12- subvention de fonctionnement au multi-accueil Lou Pitchounet
- 13- indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de comptable public des communes et établissements publics locaux par décision de leur assemblée délibérante
- 14- Inscription en non-valeur : budget eau

Urbanisme :

15- Rétrocession dans le domaine public communal des espaces communs du lotissement Emile Zola

16- Acquisition d'une bande de terrain pour passage d'une canalisation d'assainissement sur la parcelle AA n°6

17- Communication de l'arrêté préfectoral du 20 février 2018 portant enregistrement d'un établissement d'élevage de porc exploité par le GAEC DE PANLAT

18- Intégration dans le domaine public communal d'une partie de la rue Maurice Rollinat

Associations :

- 19- subvention exceptionnelle –Club de Twirling bâton – T2RC

Ressources humaines :

- 20-Création d'un poste d'attaché territorial

Questions diverses

1- Adoption d'une convention de fournitures de services de télécommunications – 3 lots

Rapporteur : Madame CHADOIN

Délibération n° 2018-03-01-b

Madame le Maire rappelle que dans le cadre du fonctionnement général de ses services, la Communauté d'agglomération Limoges Métropole bénéficie de marchés de fournitures de services de télécommunications passés sous l'égide d'une convention constitutive de groupement de commandes, dont le coordonnateur est la Ville de Limoges.

Les marchés en question arrivant à échéance en janvier 2019, il convient d'ores et déjà de programmer le lancement d'une nouvelle consultation.

Après analyse de leurs besoins, il s'avère que les communes suivantes souhaitent utiliser cet accord cadre : Condat sur Vienne, Eyjeaux, Rilhac-Rancon, Chaptelat, Verneuil sur Vienne, Isle, Salignac, Saint Gence, Saint Just le Martel, Le Vigen, Aureil.

Il est donc proposé de créer un nouveau groupement de commandes constitué de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole et des communes membres

précitées.

Limoges Métropole qui serait désignée coordonnateur, lancerait un appel d'offres ouvert en vue de la conclusion d'un accord-cadre pour la fourniture de services de télécommunications, et aurait la responsabilité de la procédure de passation, de la signature et de la notification de l'accord-cadre. Chaque membre pourrait utiliser cet accord-cadre en adressant directement ses bons de commande au prestataire retenu.

A cet effet, une convention constitutive de groupement de commandes de type gestion semi intégrée pourrait être conclue avec les communes précitées conformément aux dispositions de l'article 28-II de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.

Compte tenu des incertitudes quant à la programmation des besoins et afin de garantir une grande réactivité dans la commande, l'accord-cadre mono-attributaire, exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande, sans montant minimum ni montant maximum et dans la limite des crédits disponibles pour chacun des lots (articles 78-I et 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016), semblerait la forme de marché la plus adaptée.

La durée initiale des accords-cadres est fixée à un an, avec possibilité de reconduction par période d'un an, sans que la durée totale ne puisse excéder quatre ans.

Cette consultation ne serait pas décomposée en tranches. En revanche, l'accord-cadre serait alloté comme suit :

- Lot n° 1 : « *Téléphonie Fixe* »
- Lot n° 2 : « *Téléphonie et data mobiles* »
- Lot n° 3 : « *Service d'accès à Internet* »

En raison de la forme et du type de marché retenu, et aux stipulations de l'article 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et des articles 20 à 23 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, ces accords-cadres seraient dévolus par voie de procédure d'appel d'offre ouvert.

Adopté à l'unanimité

2- Affectation de résultats 2017- budget principal

Rapporteur : Madame CHADOIN

Délibération n° 2018-03-02-b

A la lecture des états produits par le Comptable Public retraçant les crédits consommés sur l'exercice 2017 à l'intérieur de chaque section de fonctionnement et d'investissement, et du constat fait de la concordance de nos écritures avec celles validées par la Trésorerie de Limoges Banlieue, il y a lieu de statuer sur l'emploi et la répartition du résultat cumulé d'exploitation et ce, au vu des éléments suivants :

RESULTAT CA 2016	VIREMENT DE LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	RESTES A REALISER 2017	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
---------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------	-----------------------------------	---

INVEST	104 264,27 €		-11 938,65 €	483 492,31 € 262 134,75 €	-220 831,37 €	-333 961,65 €
FONCT	556 649,16 €		414 776,58 €			971 425,74 €

Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	971 425,74 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	333 961,65 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	637 464,09 €
Total affecté au c/ 1068 :	333 961,65 €
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	637 464,09 € - €

Adopté à l'unanimité

3- Affectation de résultats 2017- budget annexe du service de l'eau

Rapporteur : Madame CHADOIN

Délibération n° 2018-03-03-b

	RESULTAT CA 2016	VIREMENT DE LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	RESTES A REALISER 2017	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	22 095,28 €		21 882,29 €	59 860,92 €		-15 883,35 €
FONCT	135 872,31 €		58 026,93 €			193 899,24 €

Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	193 899,24 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	15 883,35 €
Solde disponible affecté comme suit :	

Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	20 000,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	158 015,89 €
Total affecté au c/ 1068 :	
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	158 015,89 €
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	- €

Adopté à l'unanimité

4- **Affectation de résultats 2017 – budget annexe service de production et de revente d'énergie**

Rapporteur : Madame CHADOIN

Délibération n° 2018-03-04-b

Au vu du compte de gestion provisoire édité par le Comptable Public retraçant l'exercice 2017, il y a lieu de statuer sur l'emploi et la répartition du résultat cumulé d'exploitation et ce, au vu des éléments suivants :

	RESULTAT CA 2016	VIREMENT DE LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	RESTES A REALISER 2017	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	16 878,66 €		-1 880,19 €	- € - €		14 998,47 €
FONCT	2 458,10 €		- 212,89 €			2 245,21 €

Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	2 245,21 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	2 245,21 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	2 245,21 €
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	- €

Adopté à l'unanimité

5- **Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion**

Rapporteur : Monsieur TESCHER

Délibération n° 2018-03-05-b

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu l'exposé des comptes de gestion de l'exercice 2017 relatifs au budget principal, au compte annexe du service de l'eau, et à celui du service de production revente d'énergie.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les comptes de gestion, tous budgets confondus, dressés pour l'exercice 2017 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Madame le maire quitte la salle pendant le vote

Adopté à l'unanimité

6- Fixation des taux d'imposition locales 2018

Mme le Maire : Mesdames, Messieurs, L'analyse financière que nous avons demandée en début de mandat pour redresser la situation financière de la commune « pointée en rouge » par la préfecture étalait les augmentations de la taxe d'habitation de façon dégressive à partir de 2018 jusqu'en 2020. A ce jour, nos finances communales sont plus saines comme il était noté dans le DOB présenté au dernier conseil municipal. La Capacité d'Auto Financement nette étant positive, une pause dans l'augmentation des impôts est possible et donc, le budget que je vous propose est sans augmentation.

Toutefois, je vous précise que les investissements nécessaires en 2018 ne pourront être financés que par le recours à l'emprunt. J'attire votre attention sur les remarques du secrétaire général de la préfecture, lors de notre dernière entrevue sur le projet de la halle des sports, qui a précisé bien vouloir réétudier notre dossier de demande de subventions de l'Etat pour 2019, à condition qu'en 2018, nous n'ayons recours à l'emprunt que de façon modérée. En conclusion, nous devons être très vigilants sur l'état de nos finances, elles sont en voie de redressement, mais le moindre écart peut être fatal à cette embellie.

Rapporteur : Madame CHADOIN

Délibération n° 2018-03-06-b

Madame Chadoin indique au Conseil Municipal qu'il convient de voter le taux des trois taxes locales relevant de la compétence de la commune, c'est-à-dire la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Ces bases d'imposition à partir desquelles est établi le produit de chaque taxe évoluent tous les ans du fait :

- de modifications physiques, par exemple de l'évolution des constructions sur la commune,
- de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives foncières décidée par le parlement dans la loi de finances.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu le Code Général des impôts et notamment les articles 1379 et suivants, ainsi que l'article 1636 B relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Vu l'état n°1259 portant notification des bases d'imposition prévisionnelles 2018,

	Taux actuel en %	Augmentation en %	Point supplémentaire	Nouveau taux 2018 en %
taux de TH	19.05	0	0	19.05
taux de TFPB	24.38	0	0	24.38
taux de TFPNB	111.83	0	0	111.83

Ces taux permettront des recettes d'un montant total de 2 679 403.00 €, soit des recettes supplémentaires d'un montant de 59 666.00 € par rapport au produit assuré en 2017.

Adopté à l'unanimité

7- Vote du budget principal 2018

Rapporteur : Madame CHADOIN

Délibération n° 2018-03-07-b

Madame Chadoin soumet au vote de l'Assemblée Municipale le budget primitif 2018 selon le cadre et les dispositions de l'instruction comptable M14 s'appliquant au budget principal.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
FONCTIONNEMENT DEPENSES	
chapitre 011 : charges à caractère général	1 101 135.00
chapitre 012 : charges de personnel	2 468 785.00
chapitre 65 : autres charges de gestion courante	640 581.00
chapitre 66 : charges financières	173 705.00
chapitre 67 : charges exceptionnelles	4 080.00
chapitre 042: dotation aux amortissements	98 449.00
chapitre 014 atténuation de produits	89 801.00
Chapitre 022 : Dépenses imprévues	230 000.00
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement 023	300 000.00
TOTAL	5 091 536.00

Augmentation des bases - produit assuré 2018							
	Bases d'imposition 2017	Taux 2017	Produits 2017 (arrondis à l'€)	Bases d'imposi tion prévisio nnelles 2018	Augmentation du taux d'imposition (en %)	Taux 2018	Produits 2018 (arrondis à l'€)
Taxe d'habitation	7 658 963.00	19.05 %	1 459 032.00	7 833 000.00	0	19.05 %	1 492 187.00
Taxe foncière sur les propriétés bâties	4 532 000.00	24.38 %	1 104 902.00	4 649 000.00	0	24.38 %	1 133 426.00
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	49 900.00	111.83 %	55 803.00	48 100.00	0	111.83 %	53 790.00
TOTAL produits			2 619 737.00	TOTAL			2 679 403.00
				Soit +			59 666.00

L'équilibre est assuré au moyen des recettes suivantes :

FONCTIONNEMENT RECETTES	
chapitre 70 : produits des services du domaine	447 670.00
chapitre 73 : impôts et taxes	2 857 523.00
chapitre 74 : dotations subventions et participations	1 009 136.00
chapitre 75 : autres produits de gestion courante	64 830.00
chapitre 76 : produits financiers	72.00
chapitre 77 : produits exceptionnels sur opération de gestion	8 249.91
chapitre 013 : atténuation des charges de personnel	64 000.00
Chapitre 042 : opérations d'ordre	17 591.00
002 résultat de fonctionnement reporté	637 464.09
TOTAL	5 091 536.00

Les prévisions totales de la section de fonctionnement s'équilibrent en dépenses et recettes à la **somme totale de : 5 091 536.00 €.**

Mme FUSEAU : Je voudrais faire une déclaration en ce qui concerne le CCAS. Pour rappel, le CCAS intervient dans trois domaines d'action : l'action sociale légale, l'action sociale facultative (ce qui sous-entend la politique sociale déterminée par les élus locaux) et l'animation des activités sociales. Il nous semble opportun, au terme de 4 ans de mandat, d'insister sur la nécessité d'une véritable politique sociale juste, équitable et en parfaite transparence. Transparence qui doit s'appliquer, dans un premier temps, pour les différents élus siégeant au sein de cette instance. Nous souhaitons maintenir l'autonomie budgétaire pour le CCAS, sous réserve de cette transparence. Il convient donc, dans le cadre des demandes de secours et de revenus minimum d'étudiants, de veiller à l'équité des aides attribués. Les élus doivent avoir le même niveau de connaissance concernant l'identité du demandeur et sa véritable situation sociale et financière. En aucun cas l'aide sera attribuée directement au demandeur, elle sera exclusivement versée sur présentation de la facture au créancier. Pour le Revenu Minimum Etudiant, la demande sera accompagnée de la déclaration de revenus où figure le nom du demandeur, pour s'assurer que celui-ci est bien domicilié sur la commune. En ce qui concerne l'animation sociale, il conviendra en 2018 de développer une politique sociale pour chaque action communale. A noter, dans le bilan 2017, sur 43 000 euros budgétés, moins d'un quart a été réellement alloué aux demandes d'aide et de secours. Si nous votons aujourd'hui la somme globale du budget 2018 du CCAS, les représentants du Groupe Avenir seront vigilants au bon respect des conditions d'attribution du montant budgété et veilleront aux efforts fournis dans le domaine de l'action sociale.

Mme TESSIER : Je voudrais apporter une précision par rapport à un certain point qui est noté. Nous avons pendant le mandat, voté un règlement intérieur. Il me semble que nous nous y conformons. Nous pouvons faire référence aussi au règlement de l'UNCCAS (union nationale des CCAS), je crois qu'il sera intéressant de reprendre les indications qui sont notées dans ce règlement qui s'applique, en général, dans les CCAS de toute la France. La transparence, il me semble qu'elle existe. Il y aurait des points à préciser parce que verser directement les aides aux créanciers, il y a des situations où ce n'est pas possible.

Mme FUSEAU : Je ne suis pas d'accord, il faudrait que l'on puisse fonctionner en toute transparence. Nous, élus, on n'a pas les mêmes informations, entre Madame le Maire et Madame TESSIER qui est vice-présidente du CCAS, et vous avez les noms, vous connaissez mieux les dossiers que nous. Il faut que l'on ait une vue globale, et ça nous ne l'avons pas. On ne sait pas si ce sont des dossiers qui reviennent d'une fois à l'autre, on ne sait pas si les personnes peuvent en bénéficier... On n'a pas les tenants et les aboutissants, on ne peut pas travailler en toute transparence.

Mme TESSIER : Si je comprends bien, tu portes des accusations qui laissent entendre que nous ne donnons pas tous les éléments.

Mme FUSEAU : Oui, nous n'avons pas tous les éléments. Nous en tant qu'élus, on n'a pas tous les éléments.

Mme TESSIER : Je pense que la commission en discutera avec les termes du règlement tel qu'il

a été voté. Il me semble qu'il s'applique selon les règles qui ont été définies dans ce règlement.

Mme FUSEAU : On a déjà soulevé ce problème. On n'a pas avancé

Mme TESSIER : Nous en rediscuterons demain, puisque le CCAS a lieu demain. Il y a eu des pistes de réflexion au dernier CCAS. Nous les évoquerons et nous affinerons.

M. TESCHER : Je voudrais ajouter, le CCAS est, certes, une commission extra-municipale, c'est comme ça qu'elle est définie. Donc, elle n'est pas placée directement sous la surveillance du Conseil Municipal. Il n'empêche que le CCAS fonctionne avec les fonds qui lui sont alloués par le CM et il semblerait que le minimum soit que le CM ou la commission sociale de la commune instaurent une orientation politique et fixe des lignes à suivre par le CCAS. Nous le réclamons depuis 4 ans, nous n'arrivons pas à l'obtenir, d'où l'intervention du Groupe Avenir aujourd'hui pour plus de transparence et surtout une véritable orientation politique de l'action du CCAS.

SECTION D'INVESTISSEMENT

A cette section, sont présentés séparément en dépenses et recettes, les opérations financières (remboursement d'emprunts, créances), les opérations d'ordre, les équipements non individualisés, et les chapitres "opérations spécifiques" réunissant plusieurs comptes d'imputation.

En section d'investissement, le principe de vote des crédits dépenses recettes se fait au niveau du chapitre et non de l'article. Pour les opérations dites spécifiques, le vote des crédits et leur suivi s'effectuent sur chaque opération individualisée.

RESTES A REALISER :

DEPENSES			
Opération	Article imputation	Numéro d'opération	Montant à reporter
Etang de Guillot	2312	19	96 602.82
Aménagement de la place de la médiathèque	2312	23	96 265.75
ADAP des écoles	2313-2181	131	103 990.55
Révision du PLU	202	132	30 000.00
Extinction EP	2315	133	20 280.00
Fibre optique	2315	134	111 359.00
Portail/rampe restaurant scolaire	21312	P1003	9 000.00
ADAP mairie	2313	P7801	15 468.00
TOTAL			482 966.12

RECETTES			
Opération	Article imputation	Numéro d'opération	Montant à reporter
Etang de Guillot	1328	019	9 643.00
Extinction éclairage public	1328	133	8 000.00
Aménagement de la place de la médiathèque	1323-1341	023	158 633.75
Extensions EP Table de Pierre et Lalleue	1328	P8900	5 058.00
Réhabilitation école maternelle	1323-1341	024	30 800.00
Fibre optique – montée en débit	1341	134	50 000.00
TOTAL			262 134.75

INVESTISSEMENTS NOUVEAUX : VOTE PAR CHAPITRES/OPERATIONS

Opérations Programmes	Libellé	Article imputation	Nouvelle Inscription budgétaire en TTC
Opération 126	Achat de terrains - régularisation cession		
	Terrain Cassepierre	2115	4 200,00 €
	Rue Rollinat	2115	2 400,00 €
	TOTAL		6 600,00 €
Opération 138	Matériel service technique 2018		
	Boulonneuse à choc	2158	600,00 €
	Panneaux de rue	21578	2 400,00 €
	Caisse à outils – service bâtiments	2158	300,00 €
	Bineuse	2158	2 460,00 €
	Aérateurs de stade	2158	1 440,00 €
	Traceur à chaux	2158	540,00 €
	Achat de nouvelles enceintes portatives – régie	2183	2 160,00 €
	TOTAL		9 900,00 €
Opération 139	Raccordements électriques 2018		
	Lotissement de Ventadour	2315	15 338,00 €
	Logements sociaux Rue Florence Arthaud	21534	57 641,00 €
	Allée des Sittelles	2315	3 050,00 €
	TOTAL		76 029,00 €
Opération 140	Travaux restaurant scolaire 2018		
	Installation nouvelle chambre froide	21312	4 536,00 €
	Peinture zone de plonge	21312	1 800,00 €
	Création d'une ouverture – accès toilettes	21312	3 120,00 €
	Accès des véhicules – création d'une rampe	21312	3 420,00 €
	TOTAL		12 876,00 €
Opération 141	Travaux d'agencement de l'accueil et de la salle des mariages – mairie		
	Etudes	2313	5 600,00 €
	<i>Travaux Amendement pour le rajout d'une somme de 12 636 € Pour : 18 Contre : 5 Abstentions : 1</i> Ajouté à l'investissement 2018	2313	82 636,00 €
	Mise aux normes chauffage	21311	1 416,00 €
	Traitement des archives et reliures	2188	9 120,00 €
	TOTAL		98 772,00 €

Opération 142	Travaux complexe sportif		
	Rénovation du grillage et du portillon des terrains de tennis	2128	17 400,00 €
	Installation panneaux de soubassement – stade d'honneur	2128	3 468,00 €
	Travaux d'installation du local pétanque	2313	6 960,00 €
	Installation d'un coffret festivités - gymnase	21318	2 760,00 €
		TOTAL	30 588,00 €
Opération 143	Création d'une halle des sports		
	Etudes thermique	2313	10 000,00 €
	Architecte	2313	30 000,00 €
		TOTAL	40 000,00 €
Opération 144	Travaux d'éclairage public 2018		
	Mise en conformité de la rue Nadaud	2315	4 680,00 €
	Ajout de candélabres	21534	4 800,00 €
Opération 133	Extinction de l'éclairage public – tranche 2	21534	25 200,00 €
		TOTAL	34 680,00 €
Opération 145	Travaux école Mandela 2018		
	Rénovation du sol de la garderie	21312	4 800,00 €
	Isolation des combles du bâtiment principal	21312	4 026,00 €
	Installation de nouveaux urinoirs	21312	1 926,00 €
	Installation d'une sonnette de sécurité	21312	1 288,00 €
		TOTAL	12 040,00 €
Opération 146	Travaux école Jaurès 2018		
	Lutte contre le radon	21312	3 600,00 €
	Installation de robinets thermostatiques	21312	1 560,00 €
	Installation de rideaux occultants	21312	3 620,00 €
		TOTAL	8 780,00 €
Opération 147	Travaux école Saint-Exupéry 2018		
	Extension de l'alarme incendie	21312	1 080,00 €
		TOTAL	1 080,00 €
Opération 148	Travaux Lou Pitchounet 2018		
	Agencement – sécurité des enfants	21318	3 000,00 €
	Installation de volets roulants	21318	6 000,00 €
		TOTAL	9 000,00 €

Opération 149	Rénovation de l'espace Mazelle et aménagement de la salle Laurencin		
	Installation d'un nouveau bloc gaz	21318	600,00 €
	Installation de nouveaux rideaux	21318	10 200,00 €
	Installation d'une nouvelle chaudière	21318	24 000,00 €
	Remplacement de la voûte – entrée Laurencin	21318	4 320,00 €
	Projecteurs LED – tranche 2	21318	6 600,00 €
	Achat de matériel pour salle des mariages (60 chaises + pupitre)	21318	2 700,00 €
	<i>Tables pour le conseil municipal Amendement pour la suppression de cet investissement Pour : 15 Contre : 5 Abstentions : 4 Supprimé</i>	21 318	2 940,00 €
		TOTAL	48 420,00 €
Opération 150	Travaux cimetière 2018		
	Engazonnement du cimetière	21316	3 000,00 €
	Reprise de concession	2116	1 800,00 €
	Création d'un nouveau colombarium	21316	7 352,00 €
		TOTAL	12 152,00 €
Opération 151	Aménagement urbain		
	Installation de toilettes publics – secteur église	2135	31 200,00 €
	Rénovation de la fontaine de l'école	2138	1 800,00 €
	Achat de poubelles	2128	12 160,00 €
	Achat de radars pédagogiques	2158	6 000,00 €
		TOTAL	51 160,00 €
Opération 156	Divers 2018		
	Achat divers	2158	6 000,00 €
	Aménagements divers	21318	6 000,00 €
	Travaux électriques et gaz – divers	21318	2 520,00 €
	<i>Installation de cartes pour les écoles Amendement pour la suppression de cet investissement Pour : 15 Contre : 4 Abstentions : 5 Supprimé</i>	2318	23 040,00 €
	Achat divers pour document unique	2158	5 000,00 €
	PLU – montant complémentaire	202	10 183,00 €
		TOTAL	29 703,00 €
Opération 157	Logiciel de comptabilité		
	Achat logiciel	2051	9 564,00 €
		TOTAL	9 564,00 €
Opération 160	Etang de Guillot		
	Travaux – aménagement pêcheurie	2312	82 800,00 €
		TOTAL	82 800,00 €

Opération 161	Travaux médiathèque		
	Installation d'un signalétique	21318	2 400,00 €
	Installation de stores électriques	21318	1 920,00 €
	Création d'une ludothèque	2158	1 200,00 €
		TOTAL	5 520,00 €
Opération 162	Espaces naturels		
	Aménagement PDIPR	2128	6 300,00 €
		TOTAL	6 300,00 €
		TOTAL GENERAL TTC	585 964,00 €

M. TESCHER : Il y a juste une erreur d'affectation, mais ça ne change pas le total. Sur l'opération « 144 allée des Sittelles » pour 3 050 €, ce n'est pas de l'éclairage public. Ça doit aller au « 139 raccordement électrique ». C'est un raccordement électrique pour de nouvelles constructions.

EMPRUNT :

REMBOURSEMENT EMPRUNT (capital) 1641	479 000.00
---	-------------------

DEFICIT REPORTE :

001 DEFICIT	113 130.28
--------------------	-------------------

040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS :

040	2 591.00
------------	-----------------

041 OPERATIONS PATRIMONIALES :

041	9 171.00
------------	-----------------

RECETTES :

1068 Affectation de résultat – besoin de financement	333 961.65
024 vente de biens communaux	Château d'eau : 5 000.00 Terrain Cassepierre : 97 500.00 <i>Amendement pour le rajout de la recette suivante : Relais poste Cassepierre : 130 000.00</i> <i>Pour : 19</i> <i>Contre : 5</i> <i>Abstentions : 0</i> Ajouté à l'investissement 2018
VERSEMENT SECTION FONCTIONNEMENT (021-023)	300 000.00
FCTVA	78 000.00
Amortissements	98 449.00
FONDS DE CONCOURS	40 183.00
SUBVENTIONS 2018	31 500.00
TAXE D'AMENAGEMENT	70 000.00
041 opération d'ordre entre sections	9 171.00
TOTAL	1 193 764.65

EMPRUNT :

EMPRUNT NECESSAIRE	214 332.60
---------------------------	-------------------

Tableau récapitulatif budgétaire de la section d'investissement		
	DEPENSES	RECETTES
RAR	482 966.12	262 134.75
002 Déficit reporté	113 130.28	
Affectation de résultat – besoin de financement		333 961.65
024 vente de biens communaux		Château d'eau : 5 000.00 Terrain Cassepierre : 97 500.00 Relais poste Cassepierre : 130 000.00
VERSEMENT SECTION FONCTIONNEMENT (021-023)		300 000.00
FCTVA		78 000.00
040 - Amortissements		98 449.00
SUBVENTIONS- REVERSEMENTS 2017 A REINSCRIRE		40 183.00
SUBVENTIONS POSSIBLES 2018		31 500.00
TAXE D'AMENAGEMENT		70 000.00
MONTANT NOUVEAUX TRAVAUX 2018 T.T.C.	585 964.00	
REMBOURSEMENT EMPRUNT (capital) 1641	479 000.60	
041 opération d'ordre entre sections	9 171.00	9 171.00
EMPRUNT NECESSAIRE		214 332.60
TOTAL	1 670 232.00	1 670 232.00

Les prévisions totales de la section d'investissement s'équilibrent en dépenses et recettes à la somme totale de **1 670 232.00 €**.

M. TESCHER : Avant le vote, j'aurais un amendement à proposer. A l'opération 149, qui concerne la rénovation de l'espace Mazelle et l'aménagement de la salle Marie Laurencin. On a un article en imputation « 21318 » dans lequel figure la somme de 2 940 €, au titre de l'achat de mobilier pour la salle du Conseil Municipal transporté salle Marie Laurencin. Peut-être que certaines et certains d'entre vous l'ignorent mais les travaux de réaménagement de la mairie, prévus pour se terminer cette année, vont nous amener à déplacer également les mariages dans cette même salle Marie Laurencin comme ce fut le cas pour les CM. Ce transfert ne devrait pas se faire avant l'automne, dans le meilleur des cas, et nécessitera un vote du conseil municipal ainsi que l'aval du procureur de la république. Cela nous amènera d'ici là à repenser l'aménagement de cette salle qui peut également accueillir des obsèques civiles afin de la rendre solennel mais aussi plus pratique pour le personnel chargé de la mise en place du mobilier selon le type d'évènement accueilli. Ce projet n'est pas encore abouti, pas même ébauché quant aux types de travaux que nous souhaitons y faire (décoration simple, aménagement léger, chauffage, isolation, éclairage...). De nombreuses questions n'ont pas encore été posées, et de fait n'ont pas leur réponse. Lorsque vous faites des travaux chez vous, commencez-vous par acheter des meubles ? Certainement pas et moi non plus. Aussi je trouve prématuré l'engagement figurant au budget investissement 2018, visant à acquérir du mobilier et vous propose un amendement de suppression de cette ligne de 2 940 €.

Madame BURGAUD demande une interruption.

Mme TESSIER : Ce n'est pas parce qu'il y a une ligne, qu'elle est forcément dépensée dans l'année. Je pense qu'un minimum de chaises confortables pour le conseil municipal ne serait pas

négligeables, même les tables.

Mme PASCAL : L'inconfort premier est le son, donc c'est vraiment mettre la charrette avant les bœufs, pour le dire autrement. Il y a un problème de son évident dans cette salle, et de chauffage. C'est bien que l'on puisse y tenir les conseils municipaux, l'un d'entre nous serait malheureusement sur chaise roulante ou avec des béquilles pendant un temps, il aurait eu des difficultés à monter les escaliers de l'ancienne salle du conseil. Elle est complètement à reconcevoir cette salle.

Mme CHADOIN : Nous sommes bien d'accord. Si nous avons des finances, nous pourrions tout refaire.

Vote pour l'amendement : 5 voix contre, 4 absentions et 15 voix pour.

M. TESCHER : Juste pour information, le montant de l'opération 149 est ramené à 48 420€.

M. COMES : J'ai également un amendement à proposer. A l'opération 156, article 2318, nous est proposé une dépense d'un montant de 23 040€ « Installation de carte pour les écoles ». Cette somme semble affectée à l'achat d'un outil ayant pour objectif d'améliorer la gestion de l'activité des services rattachés au domaine périscolaire (garderie, temps périscolaire, restaurant scolaire, accueil de loisirs...). L'information nous a été donnée de manière très succincte lors de la dernière commission des finances suite à interrogation concernant cette opération. L'objectif d'améliorer la qualité du service ne peut être remis en cause. La méthode de travail qui pourrait conduire à l'acquisition d'un nouvel outil demeurant très coûteux pour la collectivité peut une nouvelle fois susciter quant à elle quelques interrogations. En effet, à ce jour aucune réflexion n'a été menée en amont de la proposition au sein de la commission Enfance Jeunesse et Scolarité sur ce sujet. Nous aurions souhaité très naturellement, en tant que membres de cette commission, à minima, bénéficier d'une présentation détaillée du système des cartes qui semble aujourd'hui être retenu. Par qui ? Nous ignorons tout de l'utilité réelle de l'outil, de son fonctionnement et même des raisons qui ont conduit certains à faire ce choix. Nous savons cependant, aujourd'hui, qu'une somme d'un montant non négligeable, 23 040 €, je le rappelle, est soumise à notre vote dans un contexte financier pas encore tout à fait favorable. Il est, d'ailleurs, utile de préciser afin d'être ici, dans une dynamique constructive et entièrement transparente, qu'il existe plusieurs méthodes qui pourraient viser à améliorer la gestion de l'activité des services périscolaires. De nombreux outils sont, d'ailleurs, proposés sur le marché répondant à cet objectif : contrôle par badge individuel, pointage sur tablette numérique, scan de code barre à l'aide de tablette, sont me semble-t-il autant de pistes à explorer. D'autres existent peut-être. Pour mémoire, un logiciel du nom de « Noé » ainsi que les douchettes permettant le scan ont été acquis il y a quelques années pour les besoins du service. Ces équipements sont-ils opérationnels aujourd'hui et peuvent-ils être adaptés au nouveau besoin identifié ? C'est bien dans ce contexte, dans lequel, de nombreuses questions subsistent, que nous demandons une inscription de ce sujet à l'ordre du jour de la prochaine commission Enfance Jeunesse et Scolarité, comme nous l'avons d'ailleurs demandé, sans avoir été entendu, à plusieurs reprises sur le sujet des rythmes scolaires. Nous espérons vivement que sur cette question, un vrai travail soit débuté et mené en toute transparence au sein des instances qui en ont l'application. Cela pourrait ainsi nous conduire, mais seulement pour 2019, à la perspective d'une dépense négociée mais raisonnée pour un montant évalué au plus juste. En attendant, nous demandons donc le retrait de la somme de 23 040 € inscrite pour l'année 2018.

Vote pour amendement : 4 voix contre, 5 abstentions et 15 voix pour.

M. TESCHER : Nous avons reçu hier les évaluations par l'ATEC du chiffrage des travaux de la mairie qui figure dans le guide d'opération. L'opération 141 : nous avons prévu des travaux pour 70 000 euros. Il serait nécessaire d'avoir 12 636€ supplémentaires, soit 82 636€, pour pouvoir mener cette opération à terme au cours de l'année. Je vous rappelle, c'est un chiffrage, une estimation qui est faite par l'ATEC. Cela n'a rien de garanti ni de définitif. Ce ne sont pas des devis d'entreprise mais généralement c'est un ordre de grandeur qui paraît cohérent. Donc, je vous propose de porter l'opération 141, à 82 636€.

Vote pour amendement : 5 voix contre, 1 abstention et 18 voix pour.

Mme BAILLON : Lors de l'inventaire des biens communaux réalisé en début de mandat, nous avons constaté que le bâtiment municipal appelé « ancien relais de poste » situé à Cassepierre était dans un état très dégradé que ce soit au niveau de l'aménagement intérieur, des réseaux électriques, chauffage, toiture... Actuellement, seule une partie du bâtiment est louée par la commune comme logement. Il s'agit d'un espace quasiment insalubre que les locataires vont quitter au 1^{er} avril 2018, au terme d'une procédure d'expulsion pour impayés depuis de nombreuses années. Depuis 2 ans que cette situation est connue, aucun projet ne s'est dégagé pour cette construction. En effet, une remise en état du logement ou une transformation complète pour un usage public semble inenvisageable financièrement mais aussi fonctionnellement pour des questions d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, par exemple, des mises aux normes diverses. D'autre part, au vu des besoins d'investissement de la commune, déjà identifiés depuis de nombreuses années, comme la halle des sports ou l'aménagement des salles sous les tribunes, la municipalité est à la recherche de nouvelles ressources qui ne pèsent pas sur les contribuables et la vente de biens communaux de ce type est une opportunité à saisir. De plus, sur un plan moral, nous ne pouvons envisager, suite à l'expulsion des locataires, en situation sociale très précaire, de laisser ce bâtiment vacant poursuivre sa dégradation sans lui donner une finalité positive pour la collectivité. Enfin, le bâtiment, sa dépendance, la taille du terrain et sa situation, en font un ensemble non dépourvu de charme, de potentiel pour un usage privé qui devrait trouver facilement des acheteurs. C'est pourquoi, nous proposons un amendement à la section recettes du budget principal d'investissement 2018 prévoyant la vente du bien communal « relais de poste » pour un montant estimé, à minima, à 130 000 €.

Mme le Maire : En ce qui concerne ce bien, je crois que nous n'en avons pas parlé franchement. Nous ne sommes pas contre la vente de ce bien sauf que nous n'avons pas d'acheteur. L'acheteur peut se déclarer demain peut-être, et ce sera une recette qui viendra en plus.

Mme FUSEAU : Il a été mis à la vente pour qu'il y ait une proposition ?

Mme le Maire : Non.

Mme FUSEAU : Donc tu ne peux pas avoir de propositions.

Mme le Maire : Je n'ai pas dit qu'il y avait des propositions. J'ai dit qu'on peut avoir des propositions même si ce n'est pas en vente. Cela ne nous empêche pas de le mettre en vente.

Mme TESSIER : Il me semble que nous n'avons pas pris de délibération pour mettre ce bien en vente. Donc cela me semble difficile d'affecter une somme pour un bien qui n'est pas mis en vente.

M. TESCHER : Un certain nombre de dépenses que nous proposons de faire ne seront peut-être pas effectuées au cours de l'année, c'est le principe du budget prévisionnel. Donc, de la même façon, un certain nombre de recettes que nous enregistrons ne seront peut-être pas effectives au cours de l'année. Débattre autour de cette table, comme nous sommes en train de le faire, de la vente de ce bien, c'est en parler franchement comme nous en avons déjà parlé franchement en bureau municipal, en commission des travaux. Il me semble qu'à un moment donné, quand il se dégage une majorité du conseil est favorable à la vente d'un bien, il faut accepter la mise en vente de ce bien et le fait de l'inclure au budget dans les ventes de biens communaux, c'est une manière de d'acter la mise la vente du relais de poste, qui à notre avis n'a que trop tardé.

Vote pour amendement :

M. TESCHER : J'ai fait le total des sommes modifiées. En dépenses : 585 964 €, en recettes : 1 193 764,65 €, ce qui nécessiterait un emprunt de 227 676,60 €.

Mme TESSIER demande une suspension de séance

M. MIGOZZI : Nous allons approuver ce soir le budget 2018, car il témoigne d'un redressement des comptes de notre commune et permet, sans recourir à une hausse même minime des taux d'imposition, de garantir le maintien des services rendus au quotidien à la population tout en

construisant l'avenir, d'une part par le lancement du projet de nouvelle halle des sports, d'autre part par la recherche de nouvelles recettes destinées à financer la réalisation de nouveaux équipements collectifs attendus par les associations et les clubs sportifs. Nous l'avons déjà souligné lors du DOB, et nous le répétons aujourd'hui : la nouvelle majorité élue au printemps 2014 a dû, à son corps défendant mais par esprit de responsabilité, décider d'augmenter très fortement les impôts locaux en 2014 et surtout en 2015. Il a fallu en effet faire face à une situation budgétaire très dégradée par les choix d'investissement effectués lors du mandat précédent, et éviter dans l'urgence la mise sous tutelle de la commune. Nous nous félicitons que cet effort fiscal demandé à tous les rilhacois et rilhacoises ait porté ses fruits : les comptes de la commune sont aujourd'hui assainis, avec une capacité d'autofinancement (CAF) nette positive pour la première fois depuis six ans, et un délai d'extinction de la dette inférieur à 9 ans, alors qu'il était de 66 ans en 2013 et de 29 ans en 2014... Ce redressement, reconnu par la cellule de surveillance des collectivités à la préfecture nous permet aujourd'hui sans remettre dans le rouge les comptes de la commune, de financer dès 2018 les équipements que les différentes commissions ont identifiés comme nécessaires pour améliorer au quotidien la vie de tous, tout en permettant d'une part de lancer le projet de construction d'une nouvelle halle des sports, d'autre part de lancer le projet indispensables travaux de mise en sécurité de l'étang de Guillot. Il devrait aussi nous permettre en 2019, précisément grâce à nos efforts de désendettement et à un recours très modéré cette année à l'emprunt, de postuler aux subventions de la DETR pour financer la construction de la halle des sports. Grâce à des efforts de rationalisation des services et à une gestion vigilante, et malgré la baisse de la DGF servie par l'Etat – baisse que nous avons dénoncée dès 2014, nous pouvons par ailleurs aujourd'hui présenter un budget de fonctionnement en équilibre, en contenant la hausse des dépenses réelles aux alentours de + 1,9%. Il nous semble nécessaire de poursuivre dans cette voie en continuant avec rigueur à optimiser nos dépenses, pour pouvoir, sans recourir à une hausse des impôts locaux, maintenir la qualité du service public et dégager le maximum de moyens au bénéfice d'opérations d'investissement structurantes pour le futur de notre commune.

Mme TESSIER : Je voudrais rajouter que le débat qui a lieu ce soir met en évidence les divergences qu'il y a dans le groupe « Un avenir, PCF, apparentés ». Ce vote traduit effectivement non seulement les divergences mais il y a artifice qui est employé pour renier les engagements de départ que nous avons en commun, et cela est vraiment regrettable. Ce n'est pas de cette façon que nous allons rassembler sur une politique qui s'oppose aux mesures gouvernementales et nos concitoyens vont en faire les frais. Je trouve hypocrite la façon dont vous régler les problèmes.

M. TESCHER : L'apprentissage de la démocratie est un exercice difficile, parfois douloureux mais constater que 14 ou 13, en tout cas une majorité de ce conseil municipal, va probablement voter le budget qui a été présenté ce soir, et amendé, ça n'est pas user d'artifice, c'est simplement faire vivre la démocratie.

M. MIGOZZI : Pour ma part, je m'inscris totalement en faux sur la déclaration de Mme TESSIER qui prétend que nous renions nos engagements de départ. Je crois que l'au contraire, c'est nous qui restons fidèles.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à 18 voix pour, 1 abstention et 5 voix contre les crédits 2018 tels que développés dans la présente délibération.

M. TESCHER : J'ai quelques inquiétudes sur le choix que vous avez fait de voter contre le budget. C'est un avis très personnel sur le fait, Annick, je te le dis comme je le pense que, tu puisses rester Maire d'une commune sans en voter le budget. Maintenant, je ne sais pas où ça ira mais en attendant, il y a un budget qui vient d'être voté par une majorité du conseil municipal, y compris des membres de la minorité et qui n'a pas été voté par le Maire et deux adjointes. C'est quelque chose qui m'inquiète pour l'avenir de la commune mais je pense que nous aurons l'occasion d'en discuter dans une autre enceinte.

Rapporteur : Mme CHADOIN

Délibération n° 2018-03-08-b

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de fixer les tarifs 2018 s'appliquant à la régie à seule autonomie financière du service de distribution d'eau potable ; ces tarifs sont libellés hors taxes, à l'identique des crédits budgétaires.

Les tarifs suivants sont proposés :

	2017	2018
Consommation	+ 1.75%	+ 1%
Tarif domestique de vente de l'eau au m³ consommé	1.522	1.537
Compteurs locatifs :		
- location et entretien de compteurs	6.85	6.92
- entretien de branchements	9.20	9.29
Compteurs privés :		
- entretien de compteurs	2,30	2,32
- entretien de branchements	9.20	9.29

Participation des tiers aux branchements neufs sur le réseau public d'eau potable		+ 1%
- jusqu'à 8 mètres linéaires	1 275.00	1 288.00
- au-delà de 8 mètres linéaires	Coût réel	
- le tarif des branchements relatifs aux immeubles collectifs, industriels, groupements d'habitations, divisions, opérations immobilières modifications de l'existant, sera déterminé par l'intermédiaire d'un devis estimatif dressé par les services communaux, en fonction du bordereau des prix du marché à bons de commandes en vigueur		

	2017	2018
Participation des usagers au remplacement des compteurs	+1.75%	+ 1%
Remplacement du compteur d'eau en cas de détérioration du fait du propriétaire ou du locataire de la construction (gel du compteur en l'absence de protection adaptée ou autres)	35.66	36.02

	2018 (cohérence avec tarifs ville de Limoges)
Déplacement de releveur dû à une négligence de l'abonné	12,60 € HT
Déplacement de releveurs de compteurs ou de fontainiers : fermeture ou ouverture de branchement	25,21 € HT
Vérification des compteurs :	
Diamètre de 15 à 40 mm	43,87 € HT
Diamètre de 60 à 100 mm	59,21 € HT
Diamètre supérieur à 100 mm	59,21 € HT
Installation d'un compteur diamètre 15 mm	51,16 € HT
Majoration dissuasive en cas d'inaccessibilité ou de dangerosité	

d'accès au compteur d'eau :	
Compteur de diamètre 15 mm	100,00 € HT
Compteur de diamètre supérieur	500,00 € HT

Adopté à l'unanimité

9- Vote du budget annexe du service de l'eau 2018

Rapporteur : Madame CHADOIN

Délibération n° 2018-03-09-b

Madame Chadoin propose au vote du Conseil Municipal les crédits prévisionnels qui composent le budget primitif 2018 du service annexe eau exploité en régie à seule autonomie financière et soumis aux dispositions de la M.49 applicable aux services publics industriels et commerciaux.

L'équilibre budgétaire 2018 est assuré pour chaque section de fonctionnement et d'investissement ; les recettes attendues de ce budget sont déterminées avec les tarifs votés précédemment au cours de cette même séance publique du Conseil Municipal.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
FONCTIONNEMENT DEPENSES	
chapitre 011 : charges à caractère général	270 700.00
chapitre 65 : autres charges de gestion courante	10 800.00
chapitre 66 : charges financières	9 040.00
chapitre 67 : charges exceptionnelles	117 485.92
chapitre 042 : dotation aux amortissements	55 502.00
chapitre 014 : atténuation de produits	40 000.00
Chapitre 022 : Dépenses imprévues	20 000.00
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement	31 603.08
TOTAL	555 131.00

L'équilibre est assuré au moyen des recettes suivantes :

FONCTIONNEMENT RECETTES	
chapitre 70 : produits des services du domaine	372 200.00
chapitre 77 : produits exceptionnels sur opération de gestion	250.11
Chapitre 042 : opérations d'ordre	4 725.00
002 résultat de fonctionnement reporté	178 015.89
TOTAL	555 131.00

Les prévisions totales de la section de fonctionnement s'équilibrent en dépenses et recettes à la **somme totale de : 555 131.00 €.**

SECTION D'INVESTISSEMENT

RESTES A REALISER :

DEPENSES			
Opération	Article imputation	Numéro d'opération	Montant à reporter
Interconnexion de sécurité	2315	100	59 860.92

DEPENSES

ARTICLE	LIBELLE	SERVICE EAU
164	compte 1641 –emprunts en euros	17 430.08
2156	Matériel spécifique d'exploitation – compteurs	5 000.00
	Maillage du Gué du Marchand	35 000.00
	Branchements rue Bernart de Ventadour	27 000.00
	Remplacement surpresseur rue de Ventadour	4 450.00
	Alimentation algécos pétanque	4 000.00
2315	Interconnexion en eau potable - RAR	59 860.92
139-1	chapitre d'ordre 040 –de transfert entre sections	4 725.00
	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat	
	TOTAUX =	157 466.00

RECETTES

ARTICLE	LIBELLE	SERVICE EAU
1323	Subventions d'équipement	10 500.00
	<u>SOUS-TOTAL C / 13</u>	10 500.00
281	chapitre d'ordre 040 –de transfert entre sections	55 502.00
	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
001	Excédent antérieur reporté	43 977.57
1068	Affectation de résultat	15 883.35
021	Autofinancement complémentaire – virement de la section d'exploitation	31 603.08
	TOTAUX =	157 466.00

Adopté à l'unanimité

10- Vote du budget annexe du service de production et revente d'énergie 2018

Rapporteur : Madame CHADOIN

Délibération n° 2018-03-10-b

Madame Chadoin soumet au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2018 se rapportant à l'activité annexe de production et revente d'énergie.

A titre de rappel des principaux fondements encadrant ce budget, il s'agit d'une régie assortie d'une autonomie financière soumise à l'instruction comptable M4 s'appliquant aux SPIC (services publics à caractère industriel et commercial).

Les crédits budgétaires en raison de la dispense accordée en matière de TVA sont présentés en valeurs toutes taxes.

Pour mémoire, les cadences d'amortissement adoptées sont respectivement sur une durée de

12 ans pour les subventions régionale et départementale, et 20 ans en ce qui concerne les immobilisations formées par les équipements du dispositif photovoltaïque. (Renvoi à la séance du 08 juin 2010 délibération n° 2010-06-13 déposée en Préfecture le 10 juin 2010).

Les propositions de crédits composant le budget primitif annexe 2018 de production et vente d'énergie se développent à l'intérieur de chaque section de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
FONCTIONNEMENT DEPENSES	
chapitre 011 : charges à caractère général	3 452.00
chapitre 66 : charges financières	2 305.00
chapitre 042 : dotation aux amortissements	4 215.00
Chapitre 022 : Dépenses imprévues	400.00
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement 023	0
TOTAL	9 872.00

L'équilibre est assuré au moyen des recettes suivantes :

FONCTIONNEMENT RECETTES	
chapitre 70 : produits des services du domaine	6 700.00
chapitre 77 : produits exceptionnels sur opération de gestion	199.79
Chapitre 042 : opérations d'ordre	727.00
002 résultat de fonctionnement reporté	2 245.21
TOTAL	9 872.00

Les prévisions totales de la section de fonctionnement s'équilibrent en dépenses et recettes à la **somme totale de : 9 872.00 €.**

SECTION D'INVESTISSEMENT		
CHAP	LIBELLE CHAPITRE - LIGNE BUDGETAIRE	CREDIT
DEPENSES		19 213.47
Ch 040 13912-13	Ecriture interne – subvention d'équipement attribuée par la Région et le département	727.00
1641	Remboursement à échéance du capital de l'emprunt	5 570.00
2315	Enveloppe prévisionnelle – agencements divers	12 916.47
RECETTES		19 213.47
001 Report	Report - résultat excédentaire antérieur	14 998.47
Ch 040 28157	Dotation annuelle d'amortissement des immobilisations	4 215.00

Les prévisions totales de la section d'investissement s'équilibrent en dépenses et recettes à la **somme totale de : 19 213.47 €.**

Adopté à l'unanimité

11- Subventions aux associations

Rapporteur : Madame DEBIAIS

Délibération n° 2018-03-11-b

La commission « Culture, Sport, Loisirs et Vie Associative » propose d'attribuer les montants suivants, calculés selon les critères définis par délibération du 30.03.2015 :

Associations	2018
Catégorie 1	
Judo	1830.00
BBRR	4194.00
AC2R	1620.00
TCRR	1520.00
CARR	7470.00
But Rilhacois	1000.00
Gymnastique volontaire	1480.00
Les hirondelles	830.00
Taekwondo	1180.00
Rilhac-danse	1577.00
Yoga	580.00
Le souffle de Gaïa	270.00
	23551.00
Catégorie 2	
Rilhac Temps libre	1674.00
Théâtre de l'art scène	370.00
Patchwork	348.00
	2392.00
Catégorie 3	
Magisteres lemovices	/
Géologie	300.00
Anciens de l'école de Cass.	540.00
Club des aînés	670.00
Le gardon	750.00
Amis de Cassepierre	590.00
Rilhac-accueil	330.00
Amis de guillot	620.00
La récré	760.00
ACCA	250.00
Comité des fêtes	760.00
	5570.00
Catégorie 4	
Lotissement de Bramaud	340.00
Les hauts du combaud	200.00
ACPG	270.00
FNACA	270.00
ADUR	170.00
FNATH	390.00
AELU	250.00
UNACITA	240.00
	2130.00
Catégorie 6	
Amicale du personnel	700.00

Les élus suivants ne prennent pas part au vote, ayant des engagements dans certaines des associations citées : Mme Tournois, Mme Burgaud, M. Laplaud, M. Joffre, M. Mayaudon.

Adopté à l'unanimité

12- Subvention de fonctionnement au multi-accueil Lou Pitchounet

Rapporteur : Madame TESSIER

Délibération n° 2018-03-12-b

Madame Tessier expose que l'association « Lou Pitchounet » sollicite une subvention 2018 d'un montant global de 81 500.00 €.

Une avance de 40 000 € sur la subvention 2018 a été accordée en décembre 2017 pour subvenir aux dépenses des quatre premiers mois de l'année 2018. En effet, l'association ne disposait pas assez de trésorerie pour faire face aux diverses charges, ne percevant les prestations de la CAF qu'en juin.

Compte tenu du bilan financier 2017 et du budget prévisionnel 2018 présenté, elle propose d'allouer pour 2018 une subvention totale de 81 500.00 €.

Adopté à l'unanimité

13- Indemnité de conseil allouée aux comptables du trésor chargés des fonctions de comptable public des communes et établissements publics locaux par décision de leur assemblée délibérante

Rapporteur : Madame CHADOIN

Délibération n° 2018-03-13-b

Madame Chadoin informe le Conseil Municipal qu'en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982, un arrêté du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de comptable public des communes et établissements publics locaux.

Conformément à l'article 3 de cet arrêté, l'attribution de cette indemnité est faite par délibération.

Le comptable public a présenté sa demande d'attribution d'une indemnité de gestion au titre de l'année 2017.

L'indemnité est basée sur la moyenne des dépenses de la collectivité au cours des 3 exercices précédents sur les budgets principaux et annexes (année 2014 à 2016).

L'indemnité sur l'année entière est de 860.16 € en montant brut (soit 783.96 € montant net).

Cependant, le comptable ayant fait valoir ses droits à la retraite, l'indemnité à verser se fait au prorata de son temps de présence, soit 150 jours. L'indemnité est de de 358.40 € pour 2017 (soit 326.66 € montant net).

M. LAPLAUD : Je voterai contre cette délibération. Par principe, je pense que si à un moment donné c'était justifié pour la surcharge du travail, je crois que maintenant ce n'est plus justifié.

M. MAYAUDON : La question étant aujourd'hui, pour poursuivre, de savoir si c'est la contrepartie d'un investissement personnel du receveur qui est gratifié par notre vote. Ce que je

voudrais savoir, s'est-il investi personnellement pour notre commune ces derniers temps, en dehors de ses attributions normales ?

M. PERY : Là, on parle de Madame THOMAS qui est partie à la retraite et qui s'est investie. Quand on a eu besoin d'elle, elle était toujours présente.

Mme FUSEAU : Oui mais c'était dans ses attributions ? Historiquement cette indemnité est apparue lors de la loi de décentralisation pour les receveurs qui ont eu une charge de travail supplémentaire à ce moment-là.

M. LAPLAUD : Ils travaillaient plus de 8 heures ?

M. PERY : En 1984 on a estimé qu'il y avait un manque de maîtrise des agents territoriaux sur la fonction financière et donc ils devaient compensés. C'était surement justifié en 1984 mais maintenant je ne sais pas. Ce que je peux vous dire, c'est que le nouveau trésorier principal ne demanderait pas cette indemnité si j'ai bien compris ses dires.

M. MAYAUDON : Après renseignement pris sur un journal assez sérieux « le journal des maires », en fait il s'aperçoit aujourd'hui que nombre de communes, de conseil municipal remettent en cause complètement cette indemnité ou en tout cas ne la vote pas à 100%. De moins en moins de conseillers municipaux la vote à part entière.

M. MIGOZZI : Juste pour dire que dans le cadre de l'Assemblée plénière du SIEPAL, on a droit chaque année aux échos du débat auquel fait allusion Pierre. Nos voisins émettent des doutes ou expriment de fortes réticences vis-à-vis de cette indemnité servie à 100% systématiquement presque par tradition.

6 voix contre, 13 voix pour et 5 abstentions

14- Inscription en non-valeur: budget eau

Rapporteur : Madame CHADOIN

Délibération n° 2018-03-14-b

Il est proposé au conseil municipal d'admettre en non-valeur des créances irrécouvrables résultant des impayés suivants :

- Budget eau :

- Motif	Date dette	Montant
Facture eau	2017	193,22 €
	TOTAL	193,22 €

Adopté à l'unanimité

15- Rétrocession dans le domaine public communal des espaces communs du lotissement Emile Zola

Rapporteur : Monsieur TESCHER

Délibération n° 2018-03-15-b

Monsieur Tescher rappelle que qu'un riverain a obtenu un permis d'aménager pour la création du lotissement Emile Zola le 11 février 2009 comprenant 17 lots.

A ce jour, la commercialisation des parcelles est achevée et il demande à la commune l'intégration dans le domaine public communal des espaces communs du lotissement essentiellement constitués par la voirie soit la parcelle cadastrée section AA n°104 d'une superficie de 1832 m² (rue Nelson Mandela)

Il convient de noter que l'intégration dans le domaine public de la rue Nelson Mandela permettra le raccordement gravitaire au réseau public d'assainissement des logements sociaux devant être réalisés sur la parcelle voisine par Limoges Habitat.

Les frais relatifs à cette opération (géomètre éventuel et acte notarié) seront intégralement à la charge du lotisseur.

Il propose au conseil municipal de donner un avis de principe favorable à l'intégration dans le domaine public communal des espaces communs du lotissement Emile Zola sous réserve de l'avis sur la conformité par Limoges Métropole et la prise en charge par le riverain de tous les frais relatifs à la cession à la commune de Rilhac-Rancon.

Adopté à l'unanimité

16- Acquisition d'une bande de terrain pour passage d'une canalisation d'assainissement sur la parcelle AAn°6

Rapporteur : Monsieur TESCHER

Délibération n° 2018-03-16-b

Monsieur Tescher explique que la commune de Rilhac-Rancon a exercé son droit de préemption urbain sur la parcelle de terrain cadastrée section AA n°7 afin de réaliser une opération de logements sociaux et en est devenue propriétaire le 12 décembre 2016.

L'appel à candidature lancé auprès des bailleurs sociaux a permis de retenir Limoges Habitat pour la construction de 16 logements sur ce terrain qui lui sera revendu aux mêmes conditions financières que l'acquisition par la commune.

Cependant, la desserte gravitaire du projet en assainissement (eaux usées et eaux pluviales) n'est possible qu'en passant une canalisation en servitude sur le terrain d'un riverain, cadastré section AA n° 6 (voir plan joint).

Limoges Habitat ne souhaite pas installer un poste de refoulement pour la desserte en assainissement de ses logements et cette contrainte constitue un frein au rachat à la commune par le bailleur social de la parcelle préemptée.

Afin de débloquer ce dossier, une rencontre a été organisée entre la commune, Limoges Habitat et le riverain, propriétaire de la parcelle AA n°6.

Après discussion, cette dernière a accepté de céder à la commune une bande de terrain d'environ 150 m².

L'estimation des Domaines qui avait été demandée sur l'intégralité du terrain en juillet 2017 était de 16 euros le m². Cette estimation demeure valable et le montant de l'acquisition de la bande de terrain serait donc de 2400 euros auquel il convient d'ajouter les frais de géomètre et d'acte notarié.

Il propose donc au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition.

Adopté à l'unanimité

17- Communication de l'arrêté préfectoral du 20 février 2018 portant enregistrement d'un établissement d'élevage de porc exploité par le GAEC DE PANLAT

Rapporteur : Madame CHADOIN

Délibération n° 2018-03-17-b

Cette communication fait suite à la demande du G.A.E.C. concernant son projet d'augmentation de capacité de l'élevage existant et à la mise à la consultation du public à la mairie du 29 novembre au 27 décembre 2017.

18- Intégration dans le domaine public communal d'une partie de la rue Maurice Rollinat

Rapporteur : Monsieur TESCHER

Délibération n° 2018-03-18-b

Monsieur Tescher rappelle qu'à l'occasion du projet de réfection par Limoges Métropole de la voirie et des réseaux rue Bernart de Ventadour et rue Maurice Rollinat, il a été relevé qu'une partie de cette voie était la propriété d'un riverain, cadastrée section AP n°165 représentant 528 m².

Il convient donc de régulariser cette situation compte tenu notamment des travaux publics de Limoges Métropole devant intervenir rue Maurice Rollinat.

Le riverain a fait part de son accord pour une cession à l'euro symbolique à la commune et cette dernière prendra en charge les frais d'acte notarié.

Il propose au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette acquisition.

Adopté à l'unanimité

19- Subvention exceptionnelle – Club de Twirling bâton – T2RC

Rapporteur : Madame DEBIAIS

Délibération n° 2018-03-19-b

Madame Debiais rappelle que la commission culture sport loisirs vie associative propose de répondre favorablement à la demande de subvention exceptionnelle du Club de twirling Bâton – T2RC :

Cette demande concerne la location du gymnase à Cheops pour l'année 2017.

Ces locations sont nécessaires au club en vue des préparations aux compétitions, l'occupation du gymnase de la commune ne pouvant pas permettre aux athlètes de s'y entraîner. Le montant demandé est de 504.50 € (factures fournies).

Elle propose de verser une subvention exceptionnelle de 504.50 €.

Monsieur JOFFRE indique ne pas prendre part au vote.

Adopté à l'unanimité

20- Création d'un poste d'attaché territorial

Rapporteur : Madame TOURRET

Délibération n° 2018-03-20-b

Madame TOURRET, adjointe en charge du personnel, expose au conseil municipal que la commune a lancé un appel à candidature afin de pallier le départ de l'agent responsable du service des Ressources Humaines.

A la suite des entretiens, il a été décidé de procéder au recrutement de l'agent mis actuellement à disposition. Il prendra ses fonctions au sein du service à partir du 1er avril 2018.

Afin de compenser ce départ, elle propose au conseil municipal de stagiairiser l'agent actuellement contractuel travaillant au service ressources humaines sur un poste en temps complet sur le grade d'attaché territorial.

Elle explique qu'à ce titre, le conseil municipal doit délibérer sur la création d'un poste à temps complet correspondant à ce grade afin de nommer l'agent.

M. MAYAUDON : Quel était le grade de la personne qui occupait le poste précédemment ?

M. PERY : Rédacteur

M. MAYAUDON : Donc cela veut dire que vous allez lui donner des attributions complémentaires ?

M. PERY : Qu'est-ce que vous entendez par attributions complémentaires ?

M. MAYAUDON : D'autres missions, elle est à la catégorie au-dessus.

Mme le Maire : Elle est responsable du pôle RH.

M. MAYAUDON : Comme il y avait un rédacteur avant, c'est pour ça que je posais la question.

Mme TOURRET : La responsable qui était en place était censée devenir Attaché

M. PERY : Techniquement, l'appel à candidature depuis la première fois a toujours été ouvert en multigrades, c'est-à-dire Rédacteur, Rédacteur principal et Attaché. On avait cette possibilité dès le début.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses

Mme SIMONNEAU : Le 19 décembre, je vous avais demandé d'étudier les compteurs électriques « Linky », est-ce que vous avez commencé ?

Mme le Maire : Non

Mme SIMONNEAU : Pourquoi y-a-t-il encore les guirlandes de Noël à l'espace mazelle ?

M. PERY : Depuis que je travaille ici, elles y sont toujours et n'ont jamais été enlevées.

Mme SIMONNEAU : Oui mais là elles sont allumées.

M. TESCHER : J'imagine qu'il y a des raisons techniques à cela mais je vais quand même demander à l'occasion d'une réunion hebdomadaire de travail avec les services techniques.

Mme SIMONNEAU : Les enseignants des écoles auraient porté plainte contre les élus pour les phrases qu'ils ont tenues.

M. TESCHER : C'est une rumeur.

Mme le Maire : Je ne sais pas.

Mme SIMONNEAU : En tant qu'élu je pose la question officiellement.

Mme DEBIAIS : A priori, personne n'a été convoqué par la police.

Mme le Maire : Nous n'avons rien reçu.

M. MIGOZZI : Comme ça vous pourrez apporter une réponse officielle et dire qu'il s'agissait d'une rumeur. Vous pourrez ainsi la dissiper et rappeler aux gens que les rumeurs sont, en général, tout à fait dommageables pour un exercice sain de la démocratie.

M. TESCHER : C'est une question de la part de Spyros DELEMIS qui n'a pas pu être présent ce soir. Il souhaiterait savoir quand la commission développement économique va se réunir ?
Mme le Maire : Je ne peux pas te dire le jour mais j'ai convenu d'en parler avec Françoise.
Mme VILLENEUVE : Il compte y assister ?

M. MIGOZZI : J'ai été informé par DORSAL que l'ouverture commerciale de la montée en débit n'aurait pas lieu en mai mais le 8 juin.

Par ailleurs, je n'ai pas vérifié si le compte rendu joint de la commission CLAM/urbanisme a déjà été diffusé à l'ensemble du conseil municipal mais je préfère faire un doublé par sécurité d'information. Nous avons reçu en mairie, Madame le Maire, Didier TESCHER et moi-même, une délégation de la direction des transports et déplacements de la ville de Limoges qui nous a soumis la proposition qui a été étudiée jeudi par la commission sur l'optimisation de l'offre de transport urbain de la commune. Limoges métropole est à la recherche d'économies raisonnables et après deux à trois ans d'existence, sur toutes les communes, vérifie que les offres de service correspondent à des besoins avérés, et supprime les courses visiblement inutiles puisque les bus circulent à vide ou semi-vide. Sur l'ensemble des lignes de limoges métropole, 19 lignes ont été ainsi identifiées comme méritant des retouches, pour un total général d'économie de 300 000 euros. En tant que vice-président, je suis le dossier, ce qui m'amène à faire le tour de toutes les mairies durant 15 jours. En ce qui concerne Rilhac, la décision qui sera mise en application à la rentrée prochaine consiste, aux heures creuses de la matinée et de l'après-midi, à supprimer les courses effectuées actuellement sur la ligne 29 (terminus Bramaud), sachant que la ligne 30 continue de circuler normalement et que les usagers auront la possibilité de descendre aux arrêts en centre-ville. Ça pourrait effectivement dans l'absolu léser les usagers qui devraient rallier Bramaud ou les Hauts de Combaud et le plus proche arrêt c'est-à-dire la rue du Peyrou mais actuellement, on est à une moyenne de moins de 1 passager par course. Autrement dit, la plupart des bus circulent vides. En revanche, nous continuons à bénéficier d'une offre qui est valable toute l'année y compris le samedi.

Fin de séance 21h20